



Acte notarié demandé et non signé

Par enylecoj

Bonjour

Après l'achat d'un appartement et la demande de donation partage de celui-ci entre nos deux fils, notre situation familiale a changé avec une dégradation sévère de l'état de santé de mon mari faisant apparaître l'avenir bien différemment. Nous ne souhaitons plus signer cet acte.

Quels frais devons nous supporter pour la non signature de l'acte déjà préparé.

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le notaire est en droit de vous demander ses émoluments, mais vous ne payerez évidemment pas les taxes de publication.

Demandez au notaire.

Par JackT

bonjour,

en principe le notaire a droit à la moitié des émoluments, mais vous pouvez toujours négocier en expliquant votre situation